

STAGE DEPARTEMENTAL

édition 2019 à Vichy 92

du Lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2019



PROGRAMME

Escrime : 1 à 2 séances par jour, préparation physique, approfondissement des fondamentaux.

Activités supplémentaires : Bowling, VTT ou Rafting, Tir à l'arc ou Golf, sports collectifs.

Veillées : Analyse vidéo, arbitrages, règlements, soirée jeux,

INFOS

- Coût du Stage : 395 €
495 € pour les licenciés en dehors des Hauts-de-Seine (comprenant transport, hébergement, repas, gouters, escrime, sports collectifs, 3 activités sportives complémentaires....)
- Stage encadré par des Maîtres d'Armes diplômés d'état
- Ouvert prioritairement à tous les M13 et M15 licenciés dans les Hauts-de-Seine, avec places réservées jusqu'au 18 janvier 2019.
- Après cette date, stage ouvert aux autres licenciés en fonction des places disponibles.
- **36 places maximum** (si nécessaire, sélection en fonction du classement de Ligue, du classement départemental, et de l'ordre d'arrivée de l'inscription).
- Renseignements auprès de **Maître Thomas MARTIN**, ATD des Hauts-de-Seine, au 06 01 14 18 68 ou **atd@escrime-cde92.fr**



CDE 92 - 3 avenue Jean Monnet - 92130 Issy-les-Moulineaux

www.escrime-cde92.fr

contact@escrime-cde92.fr

STAGE DEPARTEMENTAL

édition 2019 à Vichy

92

du Lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2019

TRANSPORT - HEBERGEMENT

- Transport en groupe **et** en train (compris dans le tarif)
- Départ le lundi matin, Retour vendredi fin de journée
- Hébergement et repas dans l'enceinte du centre omnisport de VICHY, infos sur www.sport-vichy.fr

RESERVATION

- Fiche d'inscription à renvoyer remplie et signée avec les documents demandés
(cette fiche, jointe à l'envoi par mail, est téléchargeable sur notre site www.escrime-cde92.fr)
- **Clôture des inscriptions le vendredi 15 mars 2019, avec dossier complet.**
- Le paiement est à adresser avec le dossier:
 - Un chèque d'acompte de 140€, encaissé en janvier 2019,
 - Un chèque pour le solde, encaissé début avril 2019, (255€ ou 355€ en fonction du département de licence).
- Chèques à établir à l'ordre du « CDE 92 ».
- En cas de désistement après la clôture des inscriptions, l'acompte ne pourra être restitué.
- Attention d'autres documents dont un certificat médical sont nécessaires pour les activités; voir le détail au dos de la fiche d'inscription.
- Le dossier complet doit être adressé par envoi postal au siège social, à l'adresse ci-dessous.

Ne pas jeter sur la voie publique

